



**Séance ordinaire du 20 septembre 2022**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°20092022D08\_1**

**Objet : Affaires foncières et domaniales – achat de deux parcelles de terrain à la SAFER.**

Date de la convocation et de l'affichage : le 14 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X	X		GUILLEMAT Serge
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X	X		BAZIN Jean-Jacques
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		VILLAND Franck
BILLARD Roger	X	X		DUCRET Régine
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20220921-20092022D08\_1-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
ZOWIEZ-NEUMANN Bérange	X	X		PLAGNOL Jean-Luc

A été nommé secrétaire de séance : VIBOUD André.

**VU** l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Rapporteur** : Jean-Jacques BAZIN, Adjoint en charge de l'urbanisme et des mobilités.

**Exposé des motifs** : Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des continuités écologiques sur son territoire, la commune de PORTE-DE-SAVOIE souhaite acquérir, auprès de la Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), les parcelles cadastrées n°118 ZD 42 et n°118 ZH 6.

**La parcelle cadastrée n° ZD 42** est située dans le secteur des Chancelières sur la commune déléguée de Francin. Classée en zone Apa (zone agricole paysagère) du plan local d'urbanisme, sa contenance est de 3 270 m<sup>2</sup>. Cette parcelle présente un réel intérêt environnemental puisqu'elle constitue un boisement à proximité immédiate du cours d'eau le Bondeloge. Elle représente ainsi une zone nodale très intéressante pour la biodiversité en relation avec le cours d'eau. L'acquisition de cette parcelle va permettre d'en assurer une gestion cohérente avec les objectifs communaux de préservation et de protection du Bondeloge et de ses espaces de fonctionnalité et les objectifs intercommunaux de préservation des continuités écologiques, notamment les cours d'eau et leur ripisylve.

**La parcelle cadastrée n° ZH 06** est située dans le secteur « Au Biat », dans la plaine agricole, sur la commune déléguée de Francin. Classée en zone Apai (zone agricole paysagère) du plan local d'urbanisme, sa contenance est de 3 195 m<sup>2</sup>. L'indice « i » signifie que la zone support de la parcelle n° ZH 06 est concernée par les risques naturels. Cette parcelle fait actuellement partie d'un flôt boisé au cœur des espaces exploités. A ce titre, elle présente réel intérêt environnemental puisqu'elle constitue la seule zone refuge pour les déplacements de la faune dans la plaine agricole.

Le prix de vente proposé pour l'ensemble des deux parcelles, soit 6 465 m<sup>2</sup>, est de 3 250.00 € hors frais d'acte notarié et d'hypothèque.

Bénéficiaire	Parcelles à acquérir	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Coût d'acquisition
SAFER Auvergne-Rhône-Alpes	ZD 42	3 270	3 250,00 €
SAFER Auvergne-Rhône-Alpes	ZH 06	3 195	

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de l'urbanisme et des mobilités et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section n° ZD 42 d'une contenance cadastrale de 3 270 m<sup>2</sup>,
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section n° ZH 06 d'une contenance cadastrale de 3 195 m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer une promesse d'achat concernant ces parcelles, pour une superficie totale de 6 465 m<sup>2</sup> et pour un montant de 3 250 euros, hors frais d'acte notarié et d'hypothèque.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents à cette acquisition.

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20220921-20092022D08\_1-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022

---

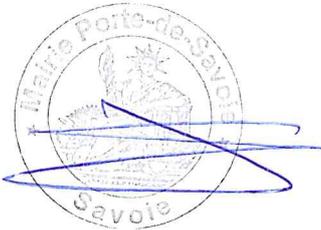
Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 20 septembre 2022.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 23 septembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 21 septembre 2022.

**Franck VILLAND**  
Maire de Porte-de-Savoie.

**André VIBOUD**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20220921-20092022D08\_1-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022